



04/09/2020

## Note d'information aux pratiquants sur la reprise des activités sportives en club à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le présent document vise à rappeler les conditions sanitaires de mise en place des activités sportives au sein de votre club. Vous devrez en prendre connaissance avant toute participation aux séances et retourner le formulaire complété par vos soins et signé par tout moyen à votre club (remise en main propre, envoi par courrier ou par mail).

### AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR VOTRE CLUB :

- ✓ Assurez-vous de ne pas avoir de symptômes du Covid-19
- ✓ Assurez-vous de ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédant l'activité.
- ✓ Informer votre club en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 15 jours.
- ✓ Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.
- ✓ Assurez-vous de disposer de gel hydroalcoolique et d'un masque avant de vous rendre à la séance.
- ✓ Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.

### PENDANT LA SÉANCE :

- ✓ Respecter une distance physique minimale avec les autres pratiquants de 2 mètres.
- ✓ Eviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant et après la séance.
- ✓ Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.
- ✓ Utiliser exclusivement votre propre matériel sportif et ne pas l'échanger ou le prêter.

### EN TOUTE CIRCONSTANCE :

- ✓ Respecter les consignes de circulation au sein des enceintes sportives.
- ✓ Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans l'enceinte sportive. Il peut être retiré au moment de la pratique sportive.

Je soussigné(e) . . . . . certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par le Club GV Bellevue 87.

Le . . . . . Signature :

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :





04/09/2020

## PRET DE MATERIEL

Le Club GV Bellevue 87 peut prêter le matériel suivant :

- Tapis
- Lests
- Elastiques
- Ballon paille
- Bâtons de marche nordique
- Lampe frontale

L'emprunt se fait pour la saison entière, sous réserve de la remise d'un chèque de caution de 10 € par article prêté. Ce chèque caution est de 35 € pour les bâtons de marche nordique. A la fin de la saison, le matériel prêté devra être restitué en parfait état. Le chèque de caution sera alors rendu, sinon il sera encaissé pour remplacer le matériel manquant.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

